demeurant rue du Grand-Chemin, s'est blessé la main droite en tombant. M. le docteur Delattre, qui lui a donné les premiers soins, lui a ordonné un repos de huit jours.

— En dégorgeant les cylindres de son métier, Camille Lenoir, rattacheur, âgé de 44 ans, demeurant rue des Longues-Haies, a été blessé à la main droite par un couteau. Cet ouvrier est occupé à la filature de MM. Alfred Motte, il a été examiné par M. le docteur Godefroy, qui a déclaré que l'accident n'aurait aucune suite grave.

— Un fileur de l'établissement de M. Augustin Valentin, rue du Collège, a heurté le pied gauche contre son métier et s'est fait une contusion du quatrième orteil. M. le docteur Druesne a examiné le blessé, Prosper Catoire, âgé de 58 ans, demeurant rue de la Longue-Chemise, et lui a prescrit dix jours de repos.

— Henri Barré, menuisier, travaillant pour le compte de M. Moïse Rogier, entrepreneur, rue de Lorraine, s'est foulé le genou en tombant dans la cour de l'atelier. M. le docteur Dervillea prodigué ses soins au blessé, qui habite rue de la Banque et lui a ordonné un repos de vingt jours.

— Chez M. Boittiaux, apprêteur, rue Pellart, l'un des ouvriers, en tombant sur une table, s'est contusionné le médius de la main droite. Le blessé Louis Desrumaux, est âgé de 26 ans et demeure rue de Tourcoing. Il devra subir un repos de six jours prescrit par M. le docteur Picquet.

— Dans l'établissement d'apprêt de MM. Ernoult-Bayart frères, rue du Grand-Chemin, Henri Pauwels, âgé de vingt ans, demeurant rue Jacquart, cour Masurel, a reçu sur le pied gauche un rouleau d'apprêt qui le forcera à chômer six jours d'après M. le docteur Picquet.

— Chez Mme veuve Gaydet et fils, teinturiers rue Boucher-de-Perthes, une chineuse, Alida Fassyn, âgée de seize ans, s'est foulé le poignet gauche au cours de son travail. M. le docteur Lepers a examiné la blessée, qui habite rue de la Limite, cour Dhaluin, et lui a ordonné un repos de quinze jours.

— En voulant mettre un poids sur la bascule de son métier, une tisserande de chez M. Cateaux-Leplat, fabricant, rue Mimi, l'a par mégarde laissé tomber sur son pied droit. Il en est résulté une contusion. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrière, Eugénie Arbon, âgée de 32 ans, qui demeure rue Vaucanson, cour Prouvost, et lui a ordonné quelques jours de repos.

— Au tissage de M. Augem, rue de la Fosse-aux-Chênes, Emile Bray, tisserand, âgé de 33 ans, demeurant Grande-Rue, a été blessé à la main droite par la bascule de son métier. Six jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Bufruille.

— Chez MM. Motte et Meillassoux, teinturiers-apprêteurs, rue du Coq-Français, l'un des ouvriers, Florimond Delepierre, âgé de 21 ans, demeurant rue d'Anzin 24, a reçu des éclaboussures d'acide sulfurique sur la figure. Il s'en est suivi des brûlures qui le forceront à chômer une huitaine de jours. Il a été l'objet des soins de M. le docteur Godefroy.

— Gustave Grimonprez, rattacheur, âgé de 23 ans, demeurant rue des Omnibus 23, à Tourcoing, occupé chez M. Watine-Delaoutre, filateur, rue Malesherbes, s'est foulé le pied droit en tombant pendant son travail. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Bufruille.

Un accident dans une filature. — Mardi après-midi, vers quatre heures, un fileur de l'établissement de M. Moyart, boulevard Gambetta, a été victime d'un accident assez grave. Au cours de son travail il dut se baisser pour ramasser un objet tombé à terre. En faisant ce mouvement, il eut le corps serré entre une colonne et le chariot de son métier. Alexandre Bernard, c'est le nom de ce fileur, a été l'objet des soins de M. le docteur Bernard, qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu. Il se plaint de douleurs internes. Alexandre Bernard est âgé de 44 ans et demeure rue de l'Epeule, 2, cour Desrousseaux.

Une nouvelle société mutualiste. — Par arrêté ministériel en date du 24 novembre dernier, les statuts de la société de secours mutuels « L'Amicale du Raverdi », ont été approuvés.

Cette société a son siège chez M. Baillenl, cabaretier, rue d'Hem. Seules les personnes qui habitent une maison de la Société de la « Ruche Roubaisienne » dans le quartier du Raverdi pourront être admises comme membres participants de « L'Amicale du Raverdi ».

L'incendie du boulevard de Paris. — *Remerciements aux sapeurs-pompiers.* — M. le capitaine Hubert, commandant la compagnie des sapeurs-pompiers, a reçu de M. Edouard Prouvost, industriel, boulevard de Paris, la lettre suivante :

« Monsieur le commandant des sapeurs-pompiers, Roubaix.

» Veuillez être mon interprète près de vos officiers et sapeurs-pompiers, pour les remercier du concours empressé qu'ils ont apporté à combattre l'incendie qui s'est déclaré chez moi. Permettez-moi d'y joindre la somme de deux cents francs pour votre caisse de secours.

» Recevez, Monsieur le commandant, avec mes remerciements réitérés, l'expression de mes sentiments distingués.

» Signé : EDOUARD PROUVOST. »

Nouveaux exploits de cambrioleurs. — Après un court repos, les cambrioleurs viennent de faire leur rentrée en scène. Dans la nuit de lundi à mardi, ils ont commis deux méfaits.

Rue de la Perche, 27, ils se sont attaqués au magasin d'épicerie-mercerie de M. Adolphe Desmettre. A l'aide d'un vilebrequin, ils ont percé un des panneaux de la porte, tout comme une vulgaire rondelle, et l'ont ensuite scié. Le panneau enlevé, il leur était facile d'entrer dans la place. Là, ils ont fait main basse sur des marchandises d'espèces les plus diverses : fichus, foulards, cravates, chaussures, sont venus faire cortège à des boites de conserves. Le tout est estimé trois cents francs.

— De la rue de la Perche, les rôdeurs de nuit se sont transportés dans la rue Heilmann. C'est encore à une épicerie qu'ils ont rendu visite. Leur victime a été M. Charles Vandeguecht. Ils s'y sont pris, cette fois, d'une autre manière. Par une ouverture pratiquée dans un carreau de vitre de la vitrine ils ont enlevé des paquets de chocolat, qui se trouvaient exposés à l'étalage, et d'une valeur totale de douze francs.

D'un côté comme de l'autre, les cambrioleurs ont opéré avec assez d'adresse pour ne pas être entendus. M. Lecomte, commissaire de police de la rue des Arts, a ouvert une enquête sur ces deux vols. Jusqu'à présent il a été impossible de découvrir la trace des malandrins.

Une saisie de poisson. — Hier matin, M. Arthur Méplomb, sous-inspecteur des denrées alimentaires, a saisi au Minck, 75 kilogs de poisson reconnu impropre à la consommation.

Outrages à la police. — Un journalier de la cour Duforest, rue Turgot, Jules Delbar, âgé de 45 ans, était ivre, mardi, vers midi. Rue de l'Alma, il eut la fâcheuse idée d'injurier l'agent de police Carrette, qui le rappelait au calme. Il a été aussitôt arrêté et écroué au poste de police du 1er arrondissement.

Violences légères. — Deux charretiers, les frères Jean et Ferdinand Becquart, âgés de 37 et 28 ans, demeurant quai de Calais, cour Moïse Rogier, ont été, lundi soir, l'objet d'un rapport pour ivresse et violences légères sur un des contremaîtres de la compagnie de Vicoigne et Nœux.

A qui les journaux ? — Un paquet contenant une trentaine de journaux maculés de sang, ont été trouvés, lundi soir, rue Nationale, le paquet a été déposé au bureau du commissariat de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Liquidation. — C'est à des prix très réduits que la maison Hoffmann-Dupont, 11, rue St-Georges, offre, depuis la liquidation de toutes ses marchandises, des services de table riches et ordinaires, des cristaux, des verreries, des articles pour cadeaux et fêtes. Voici quelques prix : service de table, 74 pièces, depuis 24.95 ; service à café porcelaine, depuis 8.74.

Excellents Cafés. — Bon Marché. Compagnie Havraise, 74 bis, Grande-Rue, Roubaix.

Le meilleur, le plus pur, le plus fin de tous les beurres est le beurre d'Oostcamp, rue du Bois, 43, et dépôts succursales.

Le kil. **3,80.**

Téléphone. On porte à domicile. 50230

Wasquehal. — *Une veillée populaire.* — Une veillée populaire aura lieu aujourd'hui, mercredi, dans une des salles de l'école communale de garçons. La soirée commencera à sept heures et demie.

Annappes. — *Une enquête de commodo et incommodo.* — Conformément à un arrêté préfectoral en date du 21 novembre 1899, une enquête est ouverte sur le projet de reconnaissance du chemin rural de la Ventille, du sentier de la Planche Bouchery et du chemin d'accès à la gare d'Ascq. Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui est déposé à la mairie pendant quinze jours, du 29 novembre jusqu'au 13 décembre 1899 inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 2 à 4 heures. A l'expiration de ce délai, un commissaire-enquêteur, désigné à cet effet par M. le préfet, recevra à la mairie, pendant trois jours, savoir les 14, 15 et 16 décembre, de 2 à 4 heures, les observations qui pourraient être faites sur le dit projet.

Enterrement du 6 décembre. — M. Edouard Verhelle, dix heures, église Saint-Louis, Tourcoing.

Obits du même jour. — Mme Eloy-Duvillier, sept heures et demie et huit heures, église Saint-Martin. — M. Léon Voreux, dix heures, église Saint-Martin.

Communications

Les sociétés qui naissent. — Une société de trompettes est en formation chez M. Arthur Valès, rue des Longues-Haies, 283. Les amateurs désirant en faire partie peuvent se faire inscrire dès maintenant. On y fera des élèves. Des trompettes seront à leur disposition. La première répétition aura lieu le samedi 9 décembre 1899.

WASQUEHAL. — Les membres de la société chorale « Les Amis Réunis » sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu ce soir, mercredi, à neuf heures très précises.

Pour l'achat d'un piano, adressez-vous, de confiance, à la Maison Marcelli, 3, rue du Bois, à Roubaix. 55810

EXPOSITION TAPISSERIES DE STYLE Jeudi 7, 8 et 9 courant, de 9 h. du matin à 7 h. du soir, Hôtel Ferraille, Roubaix. 59830

GANT PERRIN, 80, rue Nationale, Lille. — Aujourd'hui, dernier jour de la Vente-Réclame annuelle à prix exceptionnels. 59911d

N'achetez pas de cadeaux sans avoir visité la fabrique de porte-monnaie, portefeuilles, trousses, sacs de voyage, etc., etc., Soyez père, à Lille. 47730—52430

Le résultat est immédiat ! — Le Trou-du-Rat, par Cheval-Blanc (Vaucluse), le 15 novembre 1898. — Je puis vous assurer que j'ai obtenu de vos bonnes Pilules Suisses tous les résultats que j'en attendais. Je m'en suis servi contre des coliques que j'attribuais aux fatigues imposées par un service pénible en montagnes, et contre des indigestions provoquées par des dérangements fréquents de nourriture.

FOURNEY, garde des eaux et forêts, à Valence (Sig. lég.). 59910d

Aluminium pur. (Voir aux annonces). 57480

Huile de foie de morue supérieure, marque Soëtenay. Seul dépôt pharmacie DELABARRE, rue d'Inkermann, 51. Le litre 3 fr. 50.

Ameublements. — (Voir aux annonces l'avis du « Berceau d'Argent. » 52780

Voulez-vous quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix 1 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 46850

Avis aux brasseurs. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 52193

WATTRELOS

Accidents du travail. — Une ouvrière soigneuse des ateliers de préparation à la filature de laine, Constance Minet, habitant du Petit-Tournai, a eu l'avant-bras gauche serré entre le volant et le bâti du banc à broches. Le membre a été assez sérieusement contusionné, et la blessure, soignée par M. le docteur Leplat, nécessitera un repos de huit jours.

Une autre ouvrière de la filature Leclercq, Hortense Bocquet, demeurant à la Houzarde, en retirant de la laine enroulée autour du cylindre de son métier, a eu les doigts de la main gauche serrés entre le rouleau de pression et le cylindre du bobinoir. Huit jours d'incapacité de travail.

— Au piquage du même établissement, une ouvrière Flore Hage, demeurant rue Négrier, en tirant une pièce, a fait un faux mouvement, est tombée sur le sol et s'est fait des contusions à la tête et au bras. Cinq jours de repos.

Un accident aux briqueteries Delecourt frères, au « Sapin Vert ». — Un ouvrier briquetier de Luingne, Camille Deschamps, occupé aux briqueteries de MM. Delecourt frères, au Sapin Vert, a reçu une charge de briques sur le pied droit, qui a été fortement contusionné. Dix jours de repos, M. le docteur Merlier n'ayant relevé aucune fracture.

FIN D'ANNEE

Les personnes qui savent, par expérience, combien il est désagréable de ne pas trouver sous la main, au moment de s'en servir, une provision de

CARTES DE VISITE

font, dès maintenant, leurs commandes à l'***Imprimerie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue.***

Etre servis rapidement et à bon maché, se procurer des cartes élégantes, irréprochables comme carton et impression, voilà les désirs de tous les clients.

En s'adressant immédiatement à l'***Imprimerie du Journal*** qui s'est fait ***UNE SPÉCIALITÉ*** des cartes de visite, ces désirs, très légitimes, seront satisfaits.

On peut également confier les commandes aux porteurs du journal.

Voir les prix au tableau.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 760

LES GRÈVES

Il ne s'est produit, hier mardi, au point de vue du mouvement gréviste, aucune modification bien sensible ni en un sens ni en l'autre. D'une façon générale on peut dire que l'état est stationnaire.

On ne nous signale, parmi les grèves actuellement en cours, aucun changement chez MM. Leroux-Lamourette, Bayart-Parent, Mmes veuve J.-L. Jacquart et veuve Fouan; ce dernier établissement est complètement arrêté.

— Les hommes de peine du peignage de MM. Lorthois-Motte fils se sont présentés à l'usine mardi matin à huit heures. Il leur a été répondu par le directeur qu'on ne pouvait prendre de décision avant qu'il n'y ait eu une entente générale.

— Une entrevue des ouvriers teinturiers de la teinturerie de M. Liénard-Walnier a été tenue dans l'après-midi de mardi à l'Hôtel-de-Ville. MM. Rousseau et Lantoin ainsi qu'un délégué des grévistes ont exposé la situation à MM. Sénélar et Lecomte, adjoints.

— Au peignage de M. Lamon, une entrevue a eu lieu à huit heures et demie du matin entre les hommes de peine et le patron, mais elle est restée sans résultat.

— Dans le courant de l'après-midi les ouvriers de la filature de M. Flipo fils aîné, qui étaient encore occupés sur un des métiers où il manquait un rattacheur ou un bâcleur, se sont retirés en disant qu'ils ne pouvaient pas travailler dans ces conditions.

— A la filature de MM. Réquillart et Guénot, on ne signale pas de changement sensible. Une entrevue qui a eu lieu, à six heures du matin, entre les rattacheurs et bâcleurs en grève et le patron, est restée sans résultat. On semble espérer toutefois que l'entente ne tardera pas à se faire et que la grève sera de courte durée.

— Les trieurs de la maison Abaddie et Aguire se sont rencontrés, mardi matin, avec les patrons. Les parties en présence ont paru animées de dispositions conciliantes et là encore on s'attend à un accord prochain et à la reprise du travail à assez bref délai.

— Nous disions hier que plusieurs des ouvriers de la filature de M. Paul Dewavrin n'avaient pas spécifié leurs revendications en cessant le travail. Ils se sont prononcés : les sept rattacheurs demandent un salaire quotidien de 3 fr. 50 au lieu de 2 fr. 80 ; les quatre débourreurs et trois ouvriers des batteurs, qui gagnent actuellement en moyenne de 23 à 26 centimes à l'heure, réclament 28 centimes.

REPRISE DU TRAVAIL

Les trieurs de l'établissement de MM. Malard et Cie, qui avaient dû chômer par suite de la grève des hommes de peine, ont pu reprendre leur travail mardi matin, les hommes de peine étant rentrés la veille.

— La reprise du travail s'est faite d'une façon régulière à la filature de M. Paul Jonglez, où les rattacheurs avaient obtenu satisfaction, grâce à un remaniement de tarif.

NOUVELLES GRÈVES

Mardi à 8 heures du matin, cinq bâcleurs de la filature de MM. Dassonville frères ont abandonné leurs métiers en réclamant une augmentation de 0,35 fr. par jour, c'est-à-dire 1,75 au lieu de 1 franc 40. Satisfaction ne leur ayant pas été donnée, ils se sont retirés.

— A la fabrique de M. Alphonse Pollet, la grève qui a éclaté, dans la journée de mardi, a un caractère tout particulier. Ce n'est plus une question de salaire qui a amené le conflit. Voici les renseignements qui nous ont été soumis.

Lundi dernier un monteur de chaînes de l'établissement y avait introduit un étranger. Un contremaître lui fit remarquer qu'il avait contrevenu au règlement, ses observations furent mal accueillies; le monteur de chaînes lui répondit par des insultes et un autre contremaître qui s'interposait eut le même sort. Le directeur de l'usine mis au courant de l'incident engagea le monteur à faire des excuses : celui-ci s'y étant refusé, fut congédié.

Mardi matin une trentaine de tisserands prenant fait et cause pour le monteur de chaînes abandonnèrent le travail et furent peu à peu suivis par leurs camarades.

Les tisserands réclament la réintégration à l'usine du monteur de chaînes et le renvoi du contremaître.

En présence de cette grève, le chef de l'établissement a décidé de fermer son usine à partir de mercredi matin jusqu'à ce que les travaux de réparations de la partie de l'usine, récemment incendiée, soient complètement terminés.

Trois cents ouvriers seront ainsi réduits au chômage pendant au moins quinze jours. Nous avons dit, lors de l'incendie, que des ordres avaient été donnés pour éviter le plus possible le chômage, et, en réalité, l'usine avait été réouverte quelques heures après le sinistre.

LES MANIFESTATIONS

Le calme continue à se maintenir, contrastant avec l'agitation qui régnait il y a huit jours. Dans la journée de mardi, aucun groupe n'a circulé en ville. Dans la soirée, vers sept heures et demie, un groupe d'une vingtaine d'ouvriers a traversé la Grande-Place, suivant en chantant un ouvrier qu'il reconduisait à son domicile. C'est le seul incident à signaler aujourd'hui. Vers sept heures, les trieurs se sont réunis au syndicat, rue du Conditionnement. Comme chaque jour, des mesures d'ordre avaient été prises par la police et la gendarmerie.

Le nouveau régime douanier du Brésil. — La Chambre de Commerce de Tourcoing vient de recevoir, de M. le Ministre du Commerce, la lettre suivante :

Paris, 4 décembre 1899.

« Monsieur le Président,

» Vous avez bien voulu me transmettre une délibération prise par la chambre de commerce que vous présidez au sujet de l'application éventuelle du nouveau régime douanier brésilien aux produits français.

» Le ministre de la République à Rio-de-Janeiro vient de faire connaître à M. le ministre des affaires étrangères que le gouvernement fédéral a promulgué le nouveau tarif douanier qui comprend, comme vous le savez, un tarif minimum et un tarif maximum.

» Le tarif minimum entrera en vigueur le 1er janvier 1900.

» Quant au tarif maximum, à raison de certains pourparlers engagés pour le cabinet de Rio avec différentes puissances étrangères, son application est ajournée jusqu'au 1er mars prochain.

» Je vous serai obligé de vouloir bien en informer les négociants et industriels intéressés de votre circonscription.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Ministre du Commerce*,

» A. MILLERAND. »

Construction d'un plafond à l'Hôtel-de-Ville. — Mardi après-midi il a été procédé à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication des travaux de construction d'un plafond en staff, dans la salle de délibération du conseil municipal. Le bureau était présidé par M. Sénélar, adjoint, assisté de MM. Lecomte, adjoint et Balzac, architecte de la ville.

Ont soumissionné : MM. Mayer, de Roubaix, offrant de faire le travail pour 7.636 francs; Léon Cuppens, de Lille, 7.200 fr. et Louis Allard, de Roubaix, pour 5.200 francs. C'est M. Allard qui a été déclaré adjudicataire.

Bénédiction et inauguration des orgues de l'église Saint-Louis. — La coquette église Saint-Louis va être, grâce à l'initiative infatigable de M. l'abbé Descamps, curé de la paroisse, dotée de nouvelles orgues. L'instrument a été fourni par la maison J. Bourcet et Cie, ayant son siège boulevard Gambetta et ses ateliers à Halluin. Des artistes émérites prêteront leur concours à cette cérémonie sur les détails de laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

Un accident à l'usine à gaz. — Un ouvrier de la « saline » de l'usine à gaz, Gustave Recolle, âgé de 33 ans, demeurant rue du Calvaire, s'est fait un effort aux reins en soulevant un sac. Des soins lui ont été donnés par M. le docteur Beulque, qui lui a ordonné un repos de huit jours.

Les accidents du travail. — Un magasinier, Ernest Delplanque, âgé de 15 ans, demeurant rue de Flandre, travaillant à la teinturerie de Mme veuve Florian Delplanque, a fait une chute et s'est contusionné la cuisse gauche, sur une pièce de bois. M. le docteur Dewyn lui a prescrit un repos de cinq jours.

— Chez MM. Leroux-Lamourette, Emile Devos, âgé de 20 ans, graisseur, demeurant à Moën (Belgique), a fait une chute et a eu le bras gauche pris dans un mouvement d'alimentation de peigneuses. Il subira une incapacité de travail de quinze jours. M. le docteur Vanneufville lui a donné des soins.

— Mathilde Havez, âgée de 22 ans, couseuse, demeurant rue du Maréchal-Ney, travaillant chez MM. Jules Desurmont et fils, a fait une chute et s'est fait une entorse au pied gauche. M. le docteur Bernard a déclaré qu'elle subirait une incapacité de travail de huit jours.

Une double arrestation pour fraude. — Mardi matin, les douaniers de service à la Marlière ont arrêté deux contrebandiers : Edouard Allard, âgé de 48 ans, maçon et Victor Lecontre, âgé de 43 ans, rattacheur, demeurant tous deux à Tourcoing. Ils étaient porteurs de 29 kilos de café vert d'une valeur de 87 francs. Ils ont été écroués à la gendarmerie en attendant d'être transférés à Lille.

Arrestation d'un expulsé. — Dans la matinée de mardi, la police a mis en état d'arrestation un couvreur, Pierre Prez, âgé de 42 ans, sans domicile fixe. Cet homme est inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion, en date du 6 janvier 1889. Prez a déjà été condamné, il y a quelque temps, à trois ans de prison pour vol à l'église Saint-Christophe. C'est l'agent de sûreté Denève qui l'a arrêté.

Si vous vous réunissez en famille, adressez vos commandes à la Maison Tanghe-Verdonck, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, où un choix sans cesse renouvelé de tous articles comestibles vous accordera entière satisfaction. Arrivages journaliers de volailles et de gibiers. Champignons et huîtres, escargots. Magnifique choix d'ananas frais et de raisins frais, calvilles, etc., etc. Grand assortiment de conserves des meilleures marques Epiceries de premier choix et absolument supérieures. Tous les vendredis gibiers de marais, moules parquées, craquelots. 59402

Grand choix de coupons tissus d'ameublement en solde, chez M. Parent, rue Lacépède, 5 (près de la rue de Paris). 59506

Marcq-en-Barœul. — *Les émanations du canal.* — Depuis quelque temps, le canal de la Marque exhale des odeurs insupportables.

En cette saison de brouillard surtout, l'air est infecté et les façades des maisons sont attaquées par les émanations. Si nos souvenirs sont exacts, une commission d'hygiène a, il y a environ un an, fait une enquête à Marcq même. Une solution prompte devait être apportée à cet état de choses. Les habitants du Pont attendent toujours.

Roncq. — *Acte de courage de deux douaniers.* — Dans la matinée de mardi, la voiture attelée d'un cheval appartenant à Mme veuve Deltour, entrepreneur à Roncq, était arrêtée devant un estaminet, au hameau du Petit-Roubaix. Le conducteur était descendu, quand, pris de peur, le cheval partit à bride abattue. La rue était sillonnée de nombreux enfants et un accident serait survenu sans la courageuse intervention des préposés de douanes, de service au poste, Duez et Gravelines, qui se jetèrent résolument à la tête de l'animal et réussirent à le maîtriser.

Communications

La Commission administrative du Choral des Francs prie ses membres actifs de bien vouloir assister, aujourd'hui 6 courant, à la répétition générale à huit heures et demie précises. Les personnes qui désireraient faire partie de la société sont priées de donner leurs noms à partir d'aujourd'hui 6 courant au siège de la société, rue d'Anvers, 171.

— *Fanfare des Intimes.* — La commission administrative rappelle aux musiciens la répétition de ce soir à neuf heures précises. Dispositions à prendre pour la sortie de dimanche prochain, la commission compte sur la présence de tous à cette répétition.

LILLE

Une nouvelle grève de balayeurs. — Une nouvelle grève, qui n'a duré que quelques heures, s'est déclarée mardi matin parmi les ouvriers de la voirie. Ce sont les conducteurs qui ont refusé de se mettre en route sous prétexte que leur journée de travail dépasse huit heures.

M. Masson, directeur de la voirie, a été immédiatement prévenu et il en a référé à M. Stacs-Brame, l'adjoint à la propreté publique. Une entrevue a eu lieu et on a promis aux conducteurs de ne plus les employer que huit heures. C'est une promesse. Les grévistes l'ont crue et à neuf heures du matin, ils reprenaient le travail.

Un conflit d'atelier. — Lundi matin les ouvriers de la blanchisserie de MM. Sanders frères, rue de Dunkerque, ne se sont pas rendus à l'usine.

Par suite d'un accord survenu entre eux et leur patron, les ouvriers blancheurs seront désormais payés à raison de 3 fr. 50 par jour. Cet arrangement a mis fin au conflit. Mardi matin, tous les ouvriers avaient repris leur travail.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX

Deuil immédiat

Location de Châles depuis 1 fr. 65875

POMPES FUNÈBRES CORNILLE PENNEL

3, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone. 55035

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEAUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Achille-Joseph Rousseaux**, de la maison Rousseaux-Rémy, décédé à Roubaix, le 4 décembre 1899, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 6 courant, à 9 h., aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 h., et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 7 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Gare, 82.

Les amis et connaissances de la famille LANTOINE-RENAUT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Benoit-Joseph Lantoine**, décédé à Croix, le 5 décembre 1899, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 7 courant, à 9 heures 1/2, en l'église St-Pierre, à Croix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue St-Pierre, 5, à 9 h. 1/4.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

64-66, rue de l'Alouette, Roubaix. *Téléphone.* Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 54575

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 5 décembre 1899.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — AFFAIRES DIVERSES. — Henri Couvreur, 37 ans, portefaix à Tourcoing, rue du Chien Fidèle, arrêté pour fraude de 30 kilog. de café, le 2 décembre, à minuit, au Bas Chemin, territoire de Tourcoing, six jours de prison et 500 francs d'amende. — Louis Mariette, vagabondage et infraction à un arrêté d'interdiction de séjour, un mois de prison. — Honorin Vanassche, vol, vingt jours avec sursis. — Carlos Maret, 44 ans, domestique à Mouvaux, mendicité à Wattrelos le 1er décembre, vingt-quatre heures de prison avec application de la loi Bérenger.

Tribunal de Commerce de Roubaix. — *Audience du lundi 4 décembre.* — LA RÉSILIATION DES ANCIENNES POLICES D'ASSURANCES EN VERTU DE LA LOI DU 30 JUIN 1899. — AFFAIRE COILLIOT ET « LA PRÉVOYANCE. » — M. Coilliot avait résilié le 1er septembre dernier sa police en vertu de la loi sus visée. La prime en était exigible le 28 août et l'assuré en refusait le règlement. Le Tribunal décide que la prime exigible est due, mais qu'à son paiement correspond l'obligation, pour la compagnie, de continuer, pendant l'année afférente, l'assurance dont la prime est le prix. En conséquence, le Tribunal condamne Coilliot à payer la prime litigieuse mais dit que, jusqu'au 28 août 1900, la police produira ses effets. M. Coilliot, est, en outre, condamné aux dépens.

Cour d'appel de Douai. — LES MACHINES DES ENTRAINEURS DANS LES COURSES VÉLOCIPÉDIQUES. — ARRÊT. — Nous avons rendu compte de cet intéressant procès, dans lequel MM. Rivierre et Girardot poursuivent, contre contrefacteurs, MM. Dussart et Accou, de Roubaix.

Comme le demandait Me Allaert, avocat de ces derniers, la première chambre de la Cour décide qu'il y a lieu de recourir à une expertise, pour examiner la question de brevetabilité de l'invention des demandeurs et celle des antériorités. Elle nomme experts MM. Kuss, ingénieur en chef des mines à Douai ; Witz, professeur de physique industrielle à Lille, et Bourlet, auteur de traités sur les bicycles, demeurant à Paris.

RECONNAISSANCE DE DETTE. — M. Emile Ravenet, ancien négociant à Paris, réclame à M. X... de Roubaix, assisté de son conseil judiciaire Me Duchange, le paiement d'un billet portant reconnaissance d'une dette de 8.500 francs.

Le Tribunal civil de Lille, par jugement du 9 février 1899, a rejeté la demande. Il a décidé que la date du billet était inexacte, qu'il avait été fait après la dation du conseil judiciaire et, en tout cas, durant l'instance introduite à cette fin, en vue de faire fraude à la loi, en neutralisant à l'avance l'effet de cette dation d'un conseil.

M. Ravenet a interjeté appel, et Me Plouvier a soutenu en son nom (ce qu'a contesté Me Allaert), que sa créance, provenant d'avances successives, faites à M. X..., était une créance sérieuse.

LA RUE LAFAYETTE. — Jadis existait, à Croix, la rue Lafayette, ouverte par des particuliers, sur leurs propres terrains. Elle ne fut ni reconnue ni classée. Abandon n'en fut point fait au domaine public. Par suite, elle pouvait être fermée par ses propriétaires et soustraite à la circulation. C'est ce qui eut lieu.

MM. Vandenbrouck et Cie, Renard et Cie, locataires d'un immeuble à usage de teinturerie, appartenant à MM. Léon et Paul Petit, et d'un terrain de l'autre côté de la rue Lafayette, appartenant à M. Henri Briet, ont en 1895, avec l'autorisation des propriétaires, supprimé cette rue et construit sur son emplacement une salle de machines et générateurs pour l'agrandissement de l'usine.

Mme Louis Catelle née Briet, est propriétaire d'un terrain sis rue des Ogiers, qu'elle a recueilli dans la succession de son père, M. Pierre Briet, et que celui-ci avait acquis de M. Henri Briet en échange d'un autre situé à l'Allumette.

Elle prétend à un droit de passage sur la rue Lafayette et à en conséquence, sous le nom de son mari exerçant ses droits, assigné MM. Léon et Paul Petit frères, propriétaires actuels des terrains qui bordaient l'ancienne rue et des immeubles bâtis sur son emplacement, pour voir dire qu'ils seront tenus de la réouvrir.

Le Tribunal civil de Lille, par son jugement du 10 avril 1899, a repoussé la prétention des époux Catelle-Briet. Interprétant l'acte de vente du 22 mars 1878, invoqué par eux, il a décidé qu'il ne leur confère pas le droit de passage, parce que leur propriété étant située rue des Ogiers, ne saurait être considérée comme riveraine de la rue Lafayette.

Mr Catel-Briet a interjeté appel, et l'affaire a été plaidée devant la première chambre de la Cour, par Me Catelle, du barreau de Lille, pour l'appelant, et par Me Allaert pour les intéressés. Nous ferons connaître la solution de l'arrêt.

Cour d'assises du Nord. — LE RÔLE. — Voici le rôle succinct de la session supplémentaire qui s'ouvrira lundi prochain :

Lundi 11 décembre, (1re affaire) : Emile Clément, vol à Anzin. — 2e affaire : Louis Armand, incendie à Gonnelieu. — 3e affaire : Victor Delcourt, meurtre à Roubaix.

Mardi 12. — 1re affaire : Adrienne Detrez, femme Valon, manœuvres abortives et blessures mortelles. — 2e affaire : Désiré Vanderauwera, meurtre à Tourcoing.

Mercredi 13. — 1re affaire, Edouard Waeghe, vol à Roubaix. — 2e affaire, Waeghe et Vanderauwera, le crime de la rue Vaucanson à Roubaix, tentative d'assassinat et vols qualifiés.

Jeudi 14. — Alfred Dinant, double assassinat à Douchy : l'accusé a tué, à coups de couteau, sa femme et sa belle-mère. Défenseur : Me Dubron.

Vendredi 15 et samedi 16. — L'assassinat de Mme Février à Maubeuge, crime imputé à son domestique Jean Flack. — Défenseur : Me Dubron.

Lundi 18. — Eleuthère Dhaussy; le parricide d'Haspres. — Défenseur : Me A. D'Hooghe.

Mardi 19. — 1re affaire : Florent Debus : mœurs. — 2e affaire : Albert Fropos ; mœurs. — 3e affaire : Eugène Lormier; vols à Bois-Grenier et à Fleurbaix. — 4e affaire : Maurice Devoghel : tentative de meurtre à Dunkerque, coups de révolver sur sa femme. Défenseur, M. Dubron.

Mercredi 20. — 1re affaire : Georges Crombet, soldat au 110e de ligne; coups mortels à Lille. Défenseur, Me Devimeux. — 2e affaire : Henri Jacquart, incendie à Saint-Vaast. — 3e affaire : Remi Delehelle; mœurs.

— Une 18e affaire a été ajoutée au rôle de la session supplémentaire qu'elle prolongera d'un jour. Elle sera jugée le jeudi 21 décembre. C'est la suivante : Joséphine Gaujour, femme Rieffel, et Albert Voiraud ; complicité de banqueroute frauduleuse. — Défenseurs : Mes Crémieux, du barreau de Paris, et Deman, du barreau de Dunkerque.

La session comprend d'importantes affaires.

Concerts & Spectacles

Roubaix. — *Au Théâtre de Roubaix*, le spectacle était changé dimanche soir : Un drame, *Roger la Honte*, une comédie, *Le Sursis*, et une opérette, *Les Petites Brebis*.

Tous les goûts ont pu y trouver à s'y satisfaire : aussi l'assistance constituait une salle comble. Le drame, très émouvant, a reçu une bonne interprétation, en particulier de la part de MM. Angela, Mottel, L. Couvreur, Moitel fils et Fréd. Germain, et de Mmes Henriot, Franck-Réville et Bracco. Nous ne devons pas oublier la petite Jeanne dont le succès a été grand dans le rôle de la petite Suzanne. Le public n'a pas ménagé ses applaudissements aux interprètes de *Roger la Honte* pas plus qu'à ceux du *Sursis*.

Dans les *Petites Brebis*, MM. Cazeaux-Béral et L. Couvreur ont partagé également avec Mmes Lejeune, Bracco et Couvreur, les bravos dont les autres artistes ont eu une part légitime.

Tourcoing. — *Aux orphéonistes Crick-Sicks.* — La soirée dansante offerte par les orphéonistes Crick-Sicks à leurs membres protecteurs et honoraires, à leurs familles et à celles des sociétaires, aura lieu le samedi 16 décembre, à huit heures et demie du soir, dans la salle des fêtes, place Leverrier. Les invitations, qui seront personnelles, seront envoyées dans le cours de la semaine.

— *Salle des fêtes de la place Leverrier.* — La 6e matinée de la tournée Baret aura lieu le dimanche 10 décembre 1899, à 3 heures 1/2. Elle comprend au programme : *Le Fils Naturel*, comédie en 4 actes et un prologue, d'Alexandre Dumas fils, avec le concours de Mme Favart, sociétaire de la Comédie française et de Mme Renée de Pontry, de MM. Gildès, Mertens, Fournier, etc., etc.

Croix. — *La tombola de la Fanfare du Créchet.* — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola de la Fanfare du Créchet, dont le tirage a eu lieu dimanche :

12151	18963	16570	775	24711	4560	25148	19938	29164
9246	6230	8130	28136	3408	28938	18986	13572	28523
12390	23073	16977	23135	24560	4322	27495	14149	22444
5368	7705	7888	15767	17282	27163	24224	8837	13266
13898	17979	2449	14368	24989	24147	1843	19832	20980
10435	28916	23803	22223	29931	23204	1145	1599	1448
24095	14678	29856	443	26082	11516	14875	24539	27943
15164	25297	7475	24133	7142	1492	10386	27423	19422
3144	898	5432	5774	4113	6163	4435	17000	5812
14104	28028	1466	7992	23542	9108	24049	993	25566
9247	3302	12145	29995	20909	10158	5145	934	19857
13888	23003	3395	5738	4093	9726	24285	14577	4324
10664	13379	18252	22103	28002	6984	20912	21348	23228
3106	4105	15253	1406					

Les lots pourront être réclamés au siège de la société (café de la Fanfare), à partir de vendredi prochain 8 courant.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

Bur. à 7 h. 1/2 **Jeudi 7 décembre 1899** Rid. à 8 h.

SPECTACLE DE FAMILLE

SI J'ÉTAIS ROI

Opéra comique en trois actes et quatre tableaux. Paroles de MM. Dennery et Brésil. Musique d'Ad. Adam. — Au 2e acte : Divertissement, réglé par Mme Ratteri.

On terminera le spectacle par : **PLAISIRS D'ÉTÉ**, Ballet divertissement, en un acte. Musique de Lossi.

Entrées de faveur rigoureusement suspendues. Prix des places : Fauteuils, 4 fr.; Pourtours, 2 fr. 50; Premières galeries, 1 fr. 75 ; Secondes galeries, 0 fr. 60. Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare.

NORD

Le crime de Verlinghem. — *L'autopsie.* — M. le docteur Castiaux, médecin légiste, a procédé, mardi matin, à la Faculté de médecine de Lille, à l'autopsie du malheureux Aimable Gallant. M. Delalé, accompagné de son secrétaire M. Lecointe, est arrivé à la fin de l'opération.

Le médecin-légiste a constaté que la mort provenait d'une forte pression des mains sur la bouche et sur le cou. Il a, en outre, découvert, sur la tête, de fortes ecchymoses qui indiquent qu'il y a eu lutte violente entre l'assassin et la victime.

Le corps de Galand sera inhumé dans un cimetière de Lille.

Une femme brûlée vive à Neuvilly. — Une femme de 84 ans, Mme veuve Balembois, a été brûlée vive au milieu d'un incendie qui s'était déclaré dans sa maison, alors qu'elle était seule. La pauvre femme avait reçu de terribles brûlures, son corps ne formait qu'une plaie et, malgré les soins qui lui furent donnés, elle expira une heure après.

Un incendie à Loos. — Mardi soir, vers 4 heures, un nouvel incendie s'est déclaré dans la filature de MM. Lefebvre Horent frères. Un fileur, occupé à surveiller son métier le vit tout à coup flamber. Un charbon d'une lampe électrique était tombé sur le coton et y avait mis le feu. Aussitôt l'alarme fut donnée; les pompiers d'Haubourdin, ainsi que ceux de la rue Malus arrivèrent immédiatement.

Les dégâts s'élèvent à environ 30.000 francs. Deux métiers à filer ont été complètement détruits, et plusieurs autres fortement endommagés.

Dunkerque. — *Nécrologie.* — On annonce de Dunkerque la mort de M. Charles-François Lanchetée, capitaine au long cours, expert au tribunal de commerce de Dunkerque, décédé à l'âge de 53 ans.

Du 19 Novembre au 18 Décembre, liquidation avec rabais considérables de **17,345** paires de CHAUSSURES aux GALERIES LILLOISES, 45, rue Nationale, Lille.

Le 1er Janvier 1900, RÉOUVERTURE du rayon de CHAUSSURES, entièrement reconstitué aux goûts de Lille et du Nord. 49450—44951

PAS-DE-CALAIS

Saint-Omer. — *Mariage.* — On annonce le prochain mariage de M. Pierre Imbert, capitaine au 8e régiment d'infanterie à Saint-Omer, avec Mlle Marie Freté d'Eu (Seine-Inférieure).

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une jolie boite contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2.75
Même boite deuil, imprimées	3.50
» » (gravure)	4.50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES

depuis 0.40 la boite

Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

BELGIQUE

UN DRAME HORRIBLE A BRUXELLES. — Deux victimes. — Tentative de suicide du meurtrier. — Un drame, qui a causé une émotion très vive, s'est déroulé, lundi soir, place Saint-Jean, à Bruxelles. Un ouvrier graveur, nommé Zweerts, avait eu une discussion avec son contremaître. Revenu chez lui il en informa sa femme, qui lui fit des reproches. Le frère de cette dernière, Achille Hubaert, se joignit à elle. Furieux, le graveur s'arma d'un rasoir et en porta plusieurs coups qui blessèrent sa femme et son beau-frère à la figure, à la gorge et aux mains.

La pauvre femme eut encore la force de sortir dans la rue, où elle s'affaissa. Elle fut transportée dans une pharmacie voisine ainsi qu'Achille Hubaert. Leurs blessures ne sont pas très graves.

Pendant ce temps, la police se mettait à la recherche du meurtrier. Elle le trouva dans sa chambre, pendu au pied du lit, mais il n'avait pas cessé de vivre et des soins énergiques lui firent rapidement reprendre connaissance.

MENIN. — Le drame des Baraques. — Le transfert de l'accusé. — L'autopsie. — Les causes de la mort. — L'émotion causée par cet événement tragique est loin de se calmer. Le drame fait toujours, dans la région frontière, l'objet des conversations. L'auteur présumé du meurtre du malheureux Thio, Arthur Carlier, a été transféré à la prison de Courtrai dans la soirée de lundi, vers 9 heures.

Le cadavre a été transporté, vers la même heure, à la morgue.

Mardi dans l'après-midi, M. le docteur Peel, médecin-légiste est arrivé à Menin, et aidé d'un de ses confrères a procédé à l'autopsie. Les causes de la mort sont attribuées à une double fracture du crâne. On conçoit la force avec laquelle l'assassin a porté le coup si toutefois, ainsi que semblent l'établir les dépositions de certains témoins, Carlier ne s'est servi d'aucun instrument.

Ce dernier nie toujours être le coupable, mais ses protestations d'innocence sont bien faibles et ses dénégations moins formelles.

— Les autres scènes de violences de dimanche aux Baraques. — La soirée de dimanche a été particulièrement mouvementée aux Baraques.

Nos lecteurs connaissent par le menu le drame qui s'est déroulé et dans lequel le malheureux Thio a trouvé la mort. Dans la journée de mardi, la gendarmerie a encore reçu plusieurs plaintes de personnes qui ont dans la même soirée été victimes de violences.

Dimanche vers onze heures du soir, un cabaretier, Hippolyte Debacker, âgé de 30 ans, passait dans la rue de Lille, accompagné de sa femme qu'il insultait grossièrement. Un passant, M. Alphonse Vannekoutte, lui ayant reproché son attitude, fut roué de coups de poings.

Une autre rixe où le couteau a joué un rôle important est survenue vers minuit dans l'estaminet Richard Declercq. Deux consommateurs, sans aucun motif, se prirent de querelle. Dans la lutte, Léon Cast, demeurant à Halluin, reçut de la part d'un nommé Joseph Neulebrouck, plusieurs coups de couteau, dont un à l'arcade sourcillière gauche et un autre à l'index de la main droite. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Dequinemaere.

— La tentative de meurtre de la chaussée de Bruges. — Descente du Parquet. — L'état de la victime. — Le Parquet de Courtrai a opéré, à Menin, une descente, afin d'instruire sur l'affaire de tentative de meurtre dont a été victime, dimanche soir, Pierre Romelaere, de la part d'un blanchisseur, Henri Struggiers. Le Parquet est arrivé vers deux heures; il était représenté par MM. Wouters, procureur du Roi; Dujardin, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. David. Il s'est rendu chaussée de Bruges, où ces Messieurs ont interrogé la victime. L'état de Rommelaere est aussi satisfaisant que possible. Le coupable a été transféré à la prison de Courtrai par les soins de la gendarmerie.